



MAIRIE de
MAULEVRIER SAINTE GERTRUDE
540, rue Saint Léonard
76490

Tél : 02.35.96.25.56
mairie@maulevrierstegertrude.fr

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier, à 19 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David MALANDAIN, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le dix-neuf janvier deux mil vingt-trois.

Étaient présents : Mesdames GRENET Laëtitia, MALANDAIN Monique, SOUDET Antoinette, PIGNÉ Nadia, VANOFF Solenne et Messieurs MALANDAIN David, GUILLET Mathieu, MASCRIER Guillaume, GOUPIL Gérard et DELAHOULIERE Joffrey.

Étaient absents : Madame LEGRAS Maya, excusée et donnant procuration à Madame SOUDET Antoinette, Monsieur MAROUSE Daniel, excusé et donnant procuration à Monsieur MASCRIER Guillaume, Monsieur BAUDRY Frédéric, excusé et donnant procuration à Madame VANOFF Solenne et Monsieur GOSSELIN Edouard, excusé.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 10, il a été procédé à la nomination du secrétaire, conformément à l'art. L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales.

Monsieur GUILLET Mathieu a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Délibération portant mise à jour du tableau des emplois suite à l'avancement de grade
- Subvention MJ4C
- Contrat de location salle polyvalente
- Acceptation des dons concernant le mécénat du futur livre de la commune
- Décision Modificative
- Questions diverses

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal a été adopté à l'unanimité.

La délibération concernant la décision modificative est annulée et remplacée par le règlement des intervenants de la pause méridienne.

DL2023-01	Délibération portant mise à jour du tableau des emplois suite à l'avancement de grade
------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Le Maire (*ou le Président*) rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'adjoint d'animation, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de 19,5/35^{ème}.

- la création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 19,5/35^{ème}.

LE CONSEIL MUNICIPAL (*OU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU COMMUNAUTAIRE*), après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} février 2023

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

ADOpte : à l'unanimité des présents

DL2023-02	Subvention MJ4C
------------------	------------------------

Monsieur le Maire rappelle que la MJ4C (Maison des Jeunes et de la Culture du Canton de Caudebec-en-Caux) intervient sur le temps de la pause méridienne à l'école de la commune.

Une convention a été établie à cet effet, du 30 mai au 16 décembre 2022. Le montant de cette prestation s'élève à 4295,50 €.

Le règlement s'effectue par le biais d'une subvention versée à la MJ4C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ATTRIBUE la subvention à la MJ4C

DL2023-03	Contrat de location salle polyvalente
------------------	--

Madame Monique MALANDAIN procède à la lecture du nouveau règlement de location de la salle polyvalente pour lequel de nouvelles modifications sont été apportées.

Les modalités de paiement ont été révisées. Une clause concernant une revalorisation éventuelle du tarif au moment de la remise des clés est intégrée en prévision d'une augmentation des charges.

L'absence de vaisselle dans la location est précisée.

Après lecture, un taux horaire concernant le ménage a été ajouté applicable en cas de manquement aux obligations de nettoyage de la salle après location.

Résultats du vote :

Contre : **0 voix**

Abstention : **0 voix**

Pour : **13 voix**

La délibération est adoptée.

DL2023-04	Acceptation des dons concernant le mécénat du futur livre de la commune
------------------	--

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du bicentenaire de l'union de Maulévrier et de Sainte-Gertrude, un ouvrage retraçant l'histoire de la commune est réalisé par un historien. Le coût de cet ouvrage est estimé à 20 000,00 €.

A ce titre, la municipalité souhaite développer une démarche d'appel aux dons, par le biais de chèques ou virements, afin de dégager des financements complémentaires pour cet ouvrage.

Il convient en ce sens d'autoriser Monsieur le Maire à accepter les dons destinés à financer ce livre. Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à recevoir des dons.

2023-05	Règlement des intervenants de la pause méridienne
---------	--

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des activités sur la pause méridienne, la commune a décidé, pour assurer des animations prévues tout au long de l'année, de faire appel à des intervenants extérieurs. La commune confie à ces intervenants l'animation d'activités périscolaires à l'intention des enfants des niveaux de maternelle à primaire.

Ces interventions sont régies par le biais d'une convention signée des 2 parties.

Le tarif de ces prestations est fixé à 37,50 € pour 1h30 d'activité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes fixés par la convention jointe en annexe.

Questions diverses :

- Activités pause méridienne :

Des pistes d'activité sont envisagées pour les prochains créneaux, notamment le football et le molky à recontacter

- Eclairage public :

Monsieur GOUPIL souligne le dysfonctionnement de l'éclairage public de la salle polyvalente et informe que M. VION de la société Forlumen s'occupe de résoudre ce problème.

- Bicentenaire :

Madame VANOFF précise que le projet est bien avancé.
2 prestataires ont été trouvés, il serait intéressant d'en avoir un troisième.
L'accès à la Butte du Diable ne sera pas autorisé. Néanmoins, une conférence se tiendra en salle avec support vidéo et état des fouilles.

- Camp ados :

Madame LEGRAS informe que le Parc des Boucles de Seine Normande met en place un camp destiné aux jeunes de la commune. 3 places pourraient être allouées à la commune moyennant paiement. Ce dispositif qui implique une participation de la commune et des parents concernés s'avère compliqué à mettre en place et à gérer.

- Relais assistante maternelle :

Madame MALANDAIN fait part de demandes de relais assistante sur la commune.

- Stationnement handicapé :

Madame MALANDAIN signale qu'un stationnement handicapé est envisagé sur le parking de la mairie. Un second sur le parking de la salle polyvalente est à l'étude car plus compliqué à mettre en place à cause du sol revêtu de cailloux.

- Réserve incendie :

Monsieur DELAHOULIERE informe que dans le cadre de la future réserve incendie au Mont Saint, un herbage serait disponible pour son implantation.

- Projet école :

Monsieur GUILLET fait savoir que la mairie a reçu un devis de la société Géo360 concernant le relevé topographique d'un montant de 2300,00€.

Des devis plomb/amiante sont en cours de réalisation. Le tarif de cette prestation varie fonction du nombre de prélèvement, nombre défini lors des visites. Un premier devis a été reçu pour un montant de 1300,00€.

- Atelier écriture :

Monsieur MALANDAIN revient sur l'atelier écriture qui s'est tenu le 24 janvier dernier. La participation fut bonne avec 7 participants. Un prochain atelier est bientôt prévu.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est close à 21h00.

MALANDAIN David

GUILLET Mathieu

GRENET Laëtitia

MALANDAIN Monique

MASCRIER Guillaume

GOUPIL Gérard

BAUDRY Frédéric
(Procuration VANOFF
Solenne)

VANOFF Solenne

SOUDET Antoinette

MAROUSE Daniel
(Procuration MASCRIER
Guillaume)

DELAHOULIERE Joffrey

PIGNE Nadia

LEGRAS Maya
(Procuration SOUDET
Antoinette)

GOSSELIN Edouard
(Absent)